



Doc. 12649
21 juin 2011

Atteinte aux libertés en Ukraine

Déclaration écrite n° 482

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous sommes très préoccupés par le harcèlement des militants politiques et de la société civile par les services secrets de la république d'Ukraine.

Nous insistons sur la nécessité de procéder à une réforme des services de sécurité, et en particulier à l'abolition du droit des Services de sécurité de l'Ukraine (SBU) de mener des enquêtes pénales ordinaires, conformément à la [Résolution 1755 \(2010\)](#) de l'Assemblée.

La détention de nombreux politiciens de l'opposition, qui sont d'anciens membres du gouvernement, essentiellement pour des motifs politiques, est inacceptable: les décisions juridiques et politiques passées sont, indépendamment de leur qualité, érigées en infractions pénales. Les enquêtes relatives aux décisions d'orientation politique sont une prérogative exclusive du Parlement.

Dans une société démocratique, l'opposition devrait être autorisée à s'exprimer au même titre que le gouvernement, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Les restrictions de déplacement imposées à de nombreuses grandes figures de l'opposition sur la base d'accusations douteuses sont inadmissibles dans une société véritablement démocratique.

L'actuelle présidence par l'Ukraine du Comité des Ministres lui impose de donner l'exemple en respectant les plus hautes normes de l'Organisation. Si tel était le cas, des personnalités de l'opposition politique comme M^{me} Yulia Tymochenko seraient libres de se rendre à Strasbourg pour la session de l'Assemblée.

Nous prions les rapporteurs de la Commission de suivi de bien vouloir accorder à ces questions la priorité qu'elles méritent lors de leur prochaine visite et de faire rapport à l'Assemblée.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
BADRÉ Denis, France, ADLE
DURRIEU Josette, France, SOC
GATTI Marco, Saint-Marin, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GRAHAM Sylvi, Norvège, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HAKL Karin, Autriche, PPE/DC
HANSON Margus, Estonie, ADLE
HAUPERT Norbert, Luxembourg, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LIPÍŃSKI Dariusz, Pologne, PPE/DC
MUÑOZ-ALONSO Alejandro, Espagne, PPE/DC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
PERNASKA Lajla, Albanie, PPE/DC
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
SCHÄDLER Leander, Liechtenstein, PPE/DC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
TRASHANI Arenca, Albanie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VARVITSOTIS Miltiadis, Grèce, PPE/DC
VOLONTÉ Luca, Italie, PPE/DC
WURM Gisela, Autriche, SOC

Total = 29

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste